

La Directrice des Études
IGPDE/2025/05/2100

Vincennes, le 27 mai 2025

NOTE POUR TOUS LES SERVICES

Objet : Préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au concours interne d'entrée à l'Institut national du service public (INSP) - session 2026

P.J. : 4 annexes

L'Institut de la Gestion Publique et du Développement Économique (IGPDE) organise, à l'intention des fonctionnaires et agents contractuels de l'État réunissant les conditions requises pour se présenter au concours 2026, une préparation aux épreuves d'accès au cycle préparatoire au pré-concours interne d'entrée à l'Institut national du service public (ci-après pré-concours INSP).

Les conditions statutaires pour participer à cette préparation, son organisation et les modalités d'inscription sont précisées en annexes.

Les inscriptions à la préparation sont ouvertes jusqu'au jeudi 10 juillet inclus.

Le coût de cette préparation peut être soit à la charge de l'agent (inscription individuelle), soit à la charge de son administration (inscription sous convention).

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents à cette préparation se voient offrir la possibilité de passer commande à l'IGPDE, au plus tard le **lundi 7 juillet 2025**.

Dans un souci d'amélioration de ses prestations, l'IGPDE invite les candidats, lors de leur inscription en ligne, à procéder au règlement par carte bancaire. Pour ce faire, les candidats, y compris ceux dont la formation serait prise en charge par leur administration, doivent se connecter avant le jeudi 10 juillet 2025 à l'adresse suivante :

<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/2002-cycle-preparatoire-au-concours-interne-d-entree-a-l-insp-preinsp-interne-2025-2026.html>

Je vous serais obligée de bien vouloir prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous votre autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

La directrice des Études,



Isabelle ROUSSEL

PRÉPARATION AU PRÉ-CONCOURS INSP
- Session 2026 -

I – CONDITIONS REQUISES POUR S’INSCRIRE A LA PRÉPARATION

Les épreuves sont accessibles aux fonctionnaires et agents contractuels de l’État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ou d’une organisation internationale intergouvernementale ainsi qu’aux militaires et aux magistrats justifiant de **quatre années au moins de services publics effectifs** au 1^{er} janvier 2026 (décret n° 2023-30 du 25 janvier 2023 relatif aux conditions d’accès et aux formations de l’Institut national du service public).

Les périodes de stages et de formation ne sont pas comptabilisées.

II - NATURE DES ÉPREUVES

L’arrêté du 16 décembre 2015 fixe la nature des épreuves et les conditions d’organisation du concours (J.O. du 8 janvier 2016).

1) ÉPREUVES ÉCRITES D’ADMISSIBILITÉ	DURÉE	COEFFICIENT
1. Rédaction d’une note de synthèse sur dossier	4 heures	2
2. Rédaction d’un exposé sur une question d’actualité d’ordre politique, économique, social ou international. Les candidats ont, pour cette épreuve, le choix entre quatre sujets	3 heures	2
2) ÉPREUVE ORALE D’ADMISSION	DURÉE	COEFFICIENT
Un entretien permettant d’apprécier la personnalité, les motivations, le parcours et les réalisations du candidat à partir d’un dossier présentant son expérience professionnelle	30 minutes	3

III - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

1. Sur la préparation

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la chargée de formation, Mme Béatrice DÉHAN :

Tél. : 01 58 64 84 36

Mél. : preinsp.igpde@finances.gouv.fr

2. Sur le pré-concours (conditions, nature et programme des épreuves, dossier d'inscription au concours)

Le dossier d'inscription aux épreuves du pré-concours est habituellement disponible auprès de l'INSP à partir du mois de janvier (date prévisionnelle) à l'adresse suivante :

INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC
Pôle des concours et cycles préparatoires
1 rue Sainte Marguerite
67080 STRASBOURG

L'inscription en ligne au pré-concours sera uniquement disponible sur le site : <https://insp.gouv.fr>

3. Sur le congé de formation professionnelle ou demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF)

Les candidats qui envisagent de demander un congé de formation professionnelle à leur administration peuvent obtenir des renseignements en consultant le site Internet de l'IGPDE, à la rubrique « préparations aux concours ».

Ils peuvent également s'adresser à M. Lucien TANGUY par téléphone au 01 58 64 80 80 ou par voie électronique : prepas-concours.igpde@finances.gouv.fr

Gestion du CPF : en cas demande de mobilisation du compte personnel de formation (CPF) pour cette préparation, la gestion dudit CFP est à la charge de l'administration qui l'accorde à l'agent.

IV - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PRÉ-CONCOURS INSP 2026 (sous réserve)

- Inscription aux épreuves : mi-septembre à mi-novembre 2025 (l'inscription au pré-concours se fait auprès de l'INSP)
- Épreuves écrites d'admissibilité : début février 2026
- Résultats d'admissibilité : mars 2026
- Épreuve orale d'admission : mi-mai à début juin 2026
- Résultats d'admission : début juin 2026

V - AFFECTATION DES LAURÉATS

Les lauréats du pré-concours INSP seront placés en position de détachement (cas des agents titulaires) pour une durée d'un an, ou mis en congé de leur administration d'origine (cas des non titulaires)*.

Ils seront affectés par l'INSP dans l'un des centres de préparation (IGPDE à Vincennes ou IEP de Bordeaux, Grenoble, Lille, Rennes, Strasbourg, Toulouse) pour effectuer la scolarité au cours de laquelle ils se consacreront à temps plein à la préparation du concours d'entrée à l'INSP (sous réserve que les lauréats soient toujours en position de détachement et que la scolarité à plein temps dans les centres de préparation soit maintenue).

*Pour les candidats admissibles, à l'issue du cycle préparatoire, au concours interne de l'INSP, la durée du détachement est prolongée jusqu'à la fin des épreuves d'admission.



PRÉPARATION AU PRÉ-CONCOURS INSP - Session 2026 -

ORGANISATION DE LA PRÉPARATION

La préparation est ouverte aux fonctionnaires ou agents contractuels de la fonction publique réunissant les conditions requises pour se présenter en 2026 aux épreuves du pré-concours INSP.

Elle est organisée sous la forme d'un enseignement à distance (supports de cours et modules en ligne) complété, par des conférences de méthodologie et d'actualité pour la préparation des deux épreuves écrites, un stage de préparation à l'oral (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle – RAEP – et l'épreuve d'entretien avec le jury) et des jurys fictifs pour tous les stagiaires admissibles.

1. Les supports

A. La préparation en ligne

La préparation se présente sous forme de 4 publications en ligne contenant des conseils méthodologiques, des apports de connaissances (fiches et chroniques d'actualité) ainsi que des devoirs à envoyer à la correction. Les publications seront mises en ligne de fin juillet 2025 à fin janvier 2026. Des informations complémentaires seront déposées en tant que de besoin sur la plateforme de e-formation.

Les candidats accéderont à la préparation via la plateforme de formation à distance de l'IGPDE (sur internet) :

<https://formation.igpde.finances.gouv.fr>

Les documents et contenus fournis par l'IGPDE étant non publics, ils n'ont pas vocation à être utilisés dans un outil d'IA générative.

B. Les conférences de méthodologie et d'actualité

Une séance de méthodologie, pour chacune des deux épreuves écrites, sera programmée en septembre 2025 dans les locaux de l'IGPDE à Vincennes.

D'autre part, l'IGPDE organisera des conférences d'actualité de 3 heures de novembre à décembre 2025.

Ces conférences de méthodologie et d'actualité seront en mode hybride (accessibles en présentiel, dans les locaux de l'IGPDE, sur inscription préalable car le nombre de places est limité, et retransmises en direct à distance).

Elles feront également l'objet de captations vidéo qui seront mises ensuite à la disposition des préparateurs sur la plate-forme de l'IGPDE tout au long de la préparation.

Les dates et les modalités d'organisation seront précisées au cours de la préparation.

Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

C. La préparation à l'épreuve orale d'admission

Les préparateurs peuvent suivre une formation d'1/2 journée de préparation à l'épreuve orale d'entretien (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle - RAEP - et épreuve d'entretien avec le jury) :

- soit en présentiel sur inscription préalable (nombre de places limitées)
- soit en distanciel par visioconférence (un lien Webex sera envoyé en amont).

La captation vidéo sera également mise en ligne sur la plateforme.

2. Les entraînements aux épreuves

- 3 devoirs d'entraînement pour chacune des deux épreuves écrites d'admissibilité à envoyer à la correction ;
- 3 concours blancs portant sur les deux épreuves écrites d'admissibilité, qui auront lieu à l'IGPDE ou en distanciel (au choix). Les dates seront communiquées ultérieurement ;
- 2 jurys fictifs par personne, sous réserve que les circonstances le permettent, seront organisés pour les seuls candidats admissibles en avril/mai 2026. Ils auront lieu dans les locaux de l'IGPDE. Possibilité sera donnée aux candidats se trouvant en région, en outre-mer ou à l'étranger de passer 2 jurys fictifs par visioconférence, sous réserve des moyens techniques disponibles. Il est toutefois recommandé, dans la mesure du possible, de privilégier le présentiel afin d'être au plus proche des conditions réelles du concours.

Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

3. Accès à des ressources numériques

En cours de préparation, l'IGPDE donnera accès à :

- la revue en ligne « Acteurs publics »
- la plateforme CAIRN

L'IGPDE tiendra également informé l'ensemble des stagiaires concernant l'accès à une bibliothèque numérique en ligne en cours de préparation.



PRÉPARATION AU PRÉ-CONCOURS INSP - Session 2026 -

L'INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

Attention : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au pré-concours INSP.

Les candidats peuvent s'inscrire soit individuellement, soit par l'intermédiaire de leur administration.

La date limite d'inscription à la préparation est le **10 juillet 2025** (inscription individuelle) ou le **7 juillet 2025** (inscription sous convention).

I. INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Prestations fournies :

- Mise en ligne des modules de formation ;
- Méthodologie de préparation aux deux épreuves d'admissibilité (Note de synthèse et exposé d'actualité) - possibilité de suivre en présentiel sur inscription préalable ou à distance en direct ;
- Conférences d'actualité - possibilité de suivre en présentiel sur inscription préalable ou à distance en direct ;
- Possibilité de réaliser, pour chaque épreuve écrite, 3 devoirs et 3 concours blancs et de bénéficier d'une correction personnalisée ;
- Participation aux jurys fictifs pour les seuls candidats admissibles (2 jurys fictifs par candidat).

Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

La participation forfaitaire s'élève à 157 €

II. INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION

Les administrations ont la possibilité de prendre en charge les frais d'inscription de leurs agents.

Prestations fournies :

- Mise en ligne des modules de formation ;
- Méthodologie de préparation aux deux épreuves d'admissibilité (Note de synthèse et exposé d'actualité) - possibilité de suivre en présentiel sur inscription préalable ou à distance en direct ;
- Conférences d'actualité - possibilité de suivre en présentiel sur inscription préalable ou à distance en direct ;
- Possibilité de réaliser, pour chaque épreuve écrite, 4 devoirs et 2 concours blancs et de bénéficier d'une correction personnalisée ;
- Participation aux jurys fictifs pour les seuls candidats admissibles (2 jurys fictifs par candidat).

Si la situation l'exige, l'IGPDE se réserve la possibilité de proposer des solutions de substitution au présentiel.

Sur demande de l'administration, à l'issue de la préparation, l'assiduité à la préparation en présentiel et le nombre de devoirs rendus.

La participation forfaitaire s'élève à 347 €

III. MODALITÉS D'INSCRIPTION

A - INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Vous êtes invité à vous inscrire en ligne sur le site de l'IGPDE :

<https://catalogue.igpde.finances.gouv.fr/2002-cycle-preparatoire-au-concours-interne-d-entree-a-l-insp-preinsp-interne-2025-2026.html>

Après avoir validé votre inscription en ligne :

- si vous avez opté pour le règlement par carte bancaire, celui-ci se faisant directement sur le site, vous n'avez rien à transmettre au régisseur ;
- si vous avez opté pour le règlement par chèque, le libellé doit être fait à l'ordre du régisseur de recettes du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) et au dos duquel vous noterez votre numéro de commande. Vous devrez l'adresser au plus tard **le 10 juillet 2025** (cachet de La Poste faisant foi), à la régie d'avances et de recettes du SG du MEFSIN, Télédod 713, 120, rue de Bercy, 75572 Paris cedex 12. Un mail de confirmation d'inscription vous sera alors transmis après validation définitive de votre inscription par nos services.

En cas d'inscription erronée ou de rétractation, l'IGPDE rembourse les frais de participation dans un délai de 14 jours après l'inscription et tant que le parcours n'a pas été ouvert. Tout parcours commencé est dû. Les candidats doivent donc être vigilants lors de leur inscription.

- **Il n'est pas possible de changer de type d'inscription en cours de préparation.**
- **Aucune inscription ne sera possible après la date de clôture des inscriptions.**

B - INSCRIPTION PAR L'ADMINISTRATION

Aucun paiement fractionné et/ou différé n'est accepté.

Après son inscription en ligne sur le site de l'IGPDE, le candidat devra imprimer son bulletin d'inscription et l'adresser au service de son administration qui prend en charge l'inscription.

IMPORTANT : Pour une prise en charge par l'administration, la date limite d'inscription est fixée **au 7 juillet 2025**.

ATTENTION : Il appartient au candidat, **avant la date limite d'inscription**, de vérifier l'acceptation de son inscription par son administration pour s'inscrire en ligne, à défaut, à titre individuel, sur le site de l'IGPDE.

Les administrations souhaitant prendre en charge l'inscription de leurs agents sont invitées à remplir le formulaire de renseignements (annexe 4, page 1), à recenser l'ensemble des candidatures à l'aide du tableau joint (annexe 4, page 2) en vérifiant que chaque candidat remplit bien les conditions pour concourir à la session 2026 puis à adresser à l'IGPDE le dossier d'inscription complet comprenant :

- le bon de commande ou à défaut une lettre comportant un numéro d'engagement comptable,
- le formulaire de renseignements,
- le tableau de recensement des candidatures.

En fin de préparation, le département de la gestion financière et comptable de l'IGPDE adressera un mémoire de facturation au service commanditaire.

Les commanditaires s'engagent à régler à l'IGPDE les sommes dues.

**LES DOSSIERS D'INSCRIPTION SONT À RENVOYER PAR MESSAGERIE
AU PLUS TARD LE 7 JUILLET 2025 DERNIER DÉLAI À :**

preinsp.igpde@finances.gouv.fr

FORMULAIRE

à renvoyer à l'IGPDE accompagné du bon de commande et du tableau de recensement,
par messagerie, à preinsp.igpde@finances.gouv.fr

PRÉPARATION AU PRE-CONCOURS INTERNE D'ENTRÉE A L'INSP SESSION 2026	ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS LE BON DE COMMANDE MERCİ DE JOINDRE LE BON DE COMMANDE SIGNÉ
---	---

Administration commanditaire :

Nom

Adresse

N° Siret

Nom du correspondant de l'IGPDE dans votre administration :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Nom et qualité de la personne habilitée à signer le bon de commande :**Nom du service payeur**

Adresse du service payeur

Téléphone :

Modalités de règlementOrdonnance directe de virement mandat administratif

(Rapprochez-vous de votre service payeur pour cocher la case correspondante)

Bon de commande n° :

Je, soussigné(e), reconnais avoir été informé(e) :

- que la date de clôture des inscriptions est fixée au **7 juillet 2025** ;
- que tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté ;
- qu'en cas de changement d'affectation, de service ou d'administration d'un agent, la prise en charge financière sera assurée par le service signataire ;
- que le signataire s'engage à régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre lui et l'IGPDE.

Fait à

Signature et qualité :

Votre contact à l'IGPDE : Mme Béatrice DÉHAN - 01 58 64 84 36 – preinsp.igpde@finances.gouv.fr

Institut de la Gestion publique et du développement économique
du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
20, allée Georges-Pompidou - 94306 Vincennes CEDEX
www.economie.gouv.fr/igpde

LISTE DES CANDIDATS À INSCRIRE			
	NOM	Prénom	Montant des frais d'inscription par candidat = 347 €
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
		TOTAL GÉNÉRAL	